

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. Dénomination du médicament vétérinaire

PARVIGEN

2. Composition qualitative et quantitative

Parvovirus canin vivant atténué,.....	10 ⁵ - 10 ⁷ DICC ₅₀ (*)
Souche CPV/780916	
Excipient QSP 1 dose	

(*) DICC₅₀ : dose infectant 50% des cultures cellulaires

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

3. Forme pharmaceutique

Lyophilisat et solvant pour suspension injectable.

4.1. Espèces cibles

Chiens.

4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Chez les chiens à partir de 8 semaines d'âge, immunisation active contre la parvovirose canine.

4.3. Contre-indications

Non connues.

4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

La souche vaccinale peut potentiellement diffuser sans effet négatif sur les animaux en contact.
Chez les jeunes animaux, la présence d'anticorps d'origine maternelle peut interférer avec le développement de la réponse immunitaire post-vaccinale.

4.5. Précautions particulières d'emploi

i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Ne vacciner que des animaux en bonne santé.

Il est recommandé d'administrer un traitement antiparasitaire 10 jours au moins avant la vaccination.

ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

En cas d'injection accidentelle du vaccin à l'homme, une consultation médicale est nécessaire.

iii) Autres précautions

Aucune.

4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

Une réaction locale (douleur à la palpation, tuméfaction ou nodule de faible taille) peut apparaître au point d'injection dans les heures suivant la vaccination, et disparaître spontanément en quelques heures.

Des réactions occasionnelles d'hypersensibilité peuvent être observées chez certains animaux.

4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Ne pas utiliser durant la gestation et la lactation.

4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Les données d'innocuité et d'efficacité montrent que le vaccin Parvigen peut être mélangé au vaccin CANIGEN L ou CANIGEN LR ou RABIGEN MONO avant administration. Aucune information n'est disponible sur l'innocuité et l'efficacité de l'association de ce vaccin avec un autre médicament vétérinaire. En conséquence, la décision d'utiliser ce vaccin avant ou après un autre médicament vétérinaire doit être prise au cas par cas.

4.9. Posologie et voie d'administration

Reconstituer le vaccin en mélangeant le lyophilisat et le solvant.

Agiter doucement et administrer immédiatement.

Administrer une dose de vaccin par voie sous-cutanée selon le schéma vaccinal ci-dessous :

Primo-vaccination : à partir de 8 semaines d'âge, deux injections à 3-4 semaines d'intervalle.

Vaccination de rappel : une injection annuelle.

4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Aucun effet indésirable autre que ceux mentionnés à la rubrique « effets indésirables » n'a été constaté après l'administration de 10 fois la dose de vaccin.

4.11. Temps d'attente

Sans objet.

5. Propriétés immunologiques

Code ATC Vet QI07AD01.

Le vaccin est destiné à stimuler une immunité active contre le parvovirus canin.

6.1. Liste des excipients

Hydroxyde de potassium
Lactose monohydrate
Acide glutamique
Phosphate monopotassique
Phosphate dipotassique
Gélatine
Chlorure de sodium
Phosphate disodique anhydre
Eau pour préparations injectables

6.2. Incompatibilités majeures

Les données montrent que ce vaccin peut être mélangé avec CANIGEN L ou CANIGEN LR ou RABIGEN MONO ou le solvant fourni pour l'administration.

Ne pas mélanger avec d'autres médicaments.

6.3. Durée de conservation

18 mois.

Après reconstitution : utiliser immédiatement.

6.4. Précautions particulières de conservation

Conserver et transporter à une température comprise entre +2°C et +8°C, à l'abri de la lumière.

Ne pas congeler.

6.5. Nature et composition du conditionnement primaire

Flacon verre type I
Bouchon élastomère
Capsule aluminium

6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

VIRBAC
1ERE AVENUE 2065 M L I D
06516 CARROS

8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/2738525 4/1982

Boîte de 1 flacon de lyophilisat de 1 dose et de 1 flacon de 1 ml de solvant
Boîte de 10 flacons de lyophilisat de 1 dose et de 10 flacons de 1 ml de solvant
Boîte de 50 flacons de lyophilisat de 1 dose et de 50 flacons de 1 ml de solvant
Boîte de 100 flacons de lyophilisat de 1 dose et de 100 flacons de 1 ml de solvant

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation

09/07/1982 - 23/01/2012

10. Date de mise à jour du texte

17/05/2010